L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune lettre ne sera envoyée sans un abonnement payé. Ceux qui ne nous auront pas donné leur adresse seront considérés comme des nouveaux de la part de leur abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une quinzaine de lignes pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce régulière, sera dès payé comme une nouvelle annonce. La carte de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année sans annonce.—Les ventes par encan, les ventes de gré à gré, les Banques, les Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $30; les ventes par encan, bâtiments et terrains à vendre, $30; les ventes de gré à gré, bâtiments et terrains à vendre, $30. Ces deux dernières ne seront insérées qu'avant l'avance.

Le prix des ventes de nègres, esclaves et autres, continuité à en être réglé par des conditions spéciales.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bestiaux, voitures, les offres faites par des passagers, les annonces de boutiques, etc. etc. seront payées au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront payées comme insertion.

LES ANNONCES des articles d'une nature personnelle, telles que les remèdes secrets, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES garantissent du taux ordinaire des articles de plus abonné à l'année, tout en vente à l'encan ou de gré à gré, ventes de plantations et habitations, maisons, terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves, voitures, bestiaux, etc. etc. Les articles de nature différente, seront payés au taux de deux centimes pour la ligne.

LES ANNONCES qui ne paîtront pas le chiffre de l'insertion, seront continuées jusqu'à ce qu'elles aient payé le montant de cette insertion.

LES ANNONCES de faillite ne sera publiée, à moins que l'argent ne soit été payé d'avance, ou qu'il ne soit immédiatement.

LES BUREAUX de nuit ouverts pour l'annonce, jusqu'à minuit inséreront chaque jour le nouvelle-an. Les bureaux des plus rapprochés du Bureau de l'Abeille, de l'imprimerie et de l'Abeille des Opinions, seront ouverts aux mêmes conditions.

Les Annonces des Compagnies de Chemins de fer, de Canaux et autres utilités publiques, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

NOUVEL ARRANGEMENT.

Le public est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de Bâton-Rouge LIBERTY, capitaine James H. Lee, vont changer à partir du 26 courant, savoir:

Départ De la Nile Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.

Arrivée dito tous les samedis.

Bâton-Rouge, mardi et vendredi à 4 heures P. M.

Le Liberty ne fera plus de voyages de nuit. Les chargeurs auront, à leur entrée, le navire de prendre connaissance du tableau ci-dessus, et de se conformer à ces nouvelles dispositions.

Les marchandises arriveront avec le navire.

Le Liberty ne fera pas de lettre de fabrication, pendant les mois de Juillet et Août.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord du steamer ou à

W. H. AVERY, Gérant.

POUR CINCINNATI, La ligne du steamer CHARLES BONNIFF, capitaine Bonnifé, partira pour le port ci-dessus, le 10 courant, et non intermédiaires.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 14, Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et Pittsburgh.—Le bateau à vapeur neuf et magnifique, MADISON, capitaine S. W. Vaughan, partira pour les lieux ci-dessus, le 10 courant, ainsi que suit: Départ de la Nouvelle-Orléans, le 8 courant, à 4 heures P. M.

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 14, Poydras.

POUR MILLERSBEND, VICKSBURG, GRANDGULF, SYDNEY et NATCHEZ.—Le bateau à vapeur neuf SULTANA, capitaine Bryant, partira pour les lieux ci-dessus, le 10 courant, ou plus tôt, si le fret le demande. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

L. V. H. BOARD & CO.
9, Tchoupitoulas.

POUR CHOUPIQUE, le bateau à vapeur SULTANA, capitaine Fuller, partira ce soir à 4 heures de l'après-midi.—Pour passage, s'adresser à bord, ou à

L. V. H. BOARD & CO, Tchoupitoulas.

FAQUE POUR ALTON, ST. LOUIS, CHARLESTON et ST. LOUIS.—Le bateau à vapeur neuf, J. M. WHITE, capitaine Mitchell, 12 mètres à 3 pieds 6 pouces, partira le 10 courant, ou plus tôt, si le fret le demande. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

LEVI H. GALE, 98 Commune.

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires, le bateau à vapeur FAYE, capitaine Martin, partira régulièrement tous les vendredis à 3 heures précises, A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JACQUES LAROSE, Agent,
No. 74, Jackson, Ancien Marché.

POUR VERA CRUZ.—Le navire à hélice, ROSALIE, capitaine Vaudet, sera le 10 courant, le premier clairé. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, 98 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. Nat MARY KINGSLAND, capitaine Wrate, ayant une partie de son fret, sera prêt à recevoir le reste du coton ou pour passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE, 98 Commune.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la mêle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Du port de 1300 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

Envoyé d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté, MEDIA ..... Capt. C. H. K. Jenkins.
BRITANNIA ..... J. Hewat.
CALEDONIA ..... E. G. Lott.
ACADIA ..... Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Etats-Unis Halifax, comme suit:

De Liverpool. De Boston.
Britannia ..... 4 janvier ..... 1er. février.
Caledonia ..... 4 février ..... 1er. mars.
Acadia ..... 4 mars ..... 1er. avril.

Prix du passage, de Boston à Liverpool $100
De Boston à Halifax 20

Il y a bord de chaque steamship un chirurgien expérimenté. Au cas passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les bureaux envoyés par ces steamships devront passer par les bureaux de poste.

Adresse ..... JARVIS & ANDREWS.
8 juin. 7, Canal, New, Nouvelle Orléans

PLATINA-CEMENT

M. AURELIE TION, docteur domicilié de la faculté de Paris, après un séjour de trois ans à Cuba, et découvert cette compo Rien qu'il emploie avec le plus grand succès de pour plombes: 1° dents douloureuses. 2° cavités, toute blanchie, est imperméable, elle empêche à droite, ne cause liquidité et même faire repousser la machine déplacée, elle adhère en fort peu de temps, une aussi grande force que celle de l'émail naturel aux dents et conserve pendant plusieurs années, ces pouvoir préservatif, de manière à rendre l'extraction inutile.

No. 64 rue Royale, entre Dauphine et Bienville. 10 juin

Ports d'Europe.

POUR HAMBOURG—Devant partir le 10 juillet, le navire CUMBERLAND, capitaine Lewis, ayant une partie de son fret engagé et offrant encore quelques bons entrepôts, s'adresser au

L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.

Le paquebot français le LOUIS XIV, capitaine Jugy, ayant la moitié de son chargement engagé et étant bord, partira sous peu. Pour fret ou quelques centaines de balles de coton ou pour passage, s'adresser à bord ou à

T. OXNARD Jr. 87 rue Bourbon

Pour le HAVRE.—(Devant partir vers le 10 courant) le navire de première classe CREOLE, capitaine Dillingham, ayant la plus grande partie de son fret engagé, offre encore quelques places à bord, partira comme ci-dessus. Pour fret ou quelques balles de coton, ou passage, ayant de beaux aménagements pour les dames, s'adresser à bord du navire, ou à

HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 14, Poydras.

POUR MILLERSBEND, VICKSBURG, GRANDGULF, SYDNEY et NATCHEZ.—Le bateau à vapeur neuf SULTANA, capitaine Bryant, partira pour les lieux ci-dessus, le 10 courant, ou plus tôt, si le fret le demande. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

L. V. H. BOARD & CO.
9, Tchoupitoulas.

POUR CHOUPIQUE, le bateau à vapeur SULTANA, capitaine Fuller, partira ce soir à 4 heures de l'après-midi.—Pour passage, s'adresser à bord, ou à

L. V. H. BOARD & CO, Tchoupitoulas.

FAQUE POUR ALTON, ST. LOUIS, CHARLESTON et ST. LOUIS.—Le bateau à vapeur neuf, J. M. WHITE, capitaine Mitchell, 12 mètres à 3 pieds 6 pouces, partira le 10 courant, ou plus tôt, si le fret le demande. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

LEVI H. GALE, 98 Commune.

POUR LA BALIZE et tous les lieux intermédiaires, le bateau à vapeur FAYE, capitaine Martin, partira régulièrement tous les vendredis à 3 heures précises, A. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JACQUES LAROSE, Agent,
No. 74, Jackson, Ancien Marché.

POUR VERA CRUZ.—Le navire à hélice, ROSALIE, capitaine Vaudet, sera le 10 courant, le premier clairé. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE, 98 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. Nat MARY KINGSLAND, capitaine Wrate, ayant une partie de son fret, sera prêt à recevoir le reste du coton ou pour passage, ayant de magnifiques aménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE, 98 Commune.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la mêle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Du port de 1300 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

Envoyé d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,
MEDIA ..... Capt. C. H. K. Jenkins.
BRITANNIA ..... J. Hewat.
CALEDONIA ..... E. G. Lott.
ACADIA ..... Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Etats-Unis Halifax, comme suit:

De Liverpool. De Boston.
Britannia ..... 4 janvier ..... 1er. février.
Caledonia ..... 4 février ..... 1er. mars.
Acadia ..... 4 mars ..... 1er. avril.

Prix du passage, de Boston à Liverpool $100
De Boston à Halifax 20

Il y a bord de chaque steamship un chirurgien expérimenté. Au cas passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les bureaux envoyés par ces steamships devront passer par les bureaux de poste.

Adresse ..... JARVIS & ANDREWS.
8 juin. 7, Canal, New, Nouvelle Orléans

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITÉ, Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf.

Les pères et mères de famille qui dépendent travailler ne peuvent avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande aisance, les tonnelliers seront pourvus de toutes les sûretés qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans le moindre difficulté, les wharts sur les deux rives étant dans le meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	50 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de plantation, les dimanches,	50 "

30 mars 1844. ROBERT MURPHY

BAINS! BAINS!

BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.

Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la commodité et la sûreté des Pensionnaires, il sera mis sous les établissements de ce genre, entretenus en cette ville.

Le bassin est si l'on veut, la salle de bains, a 140 pieds de long, sur 40 de large, et de 8 à 10 pieds d'eau. Il y a au sud'est, sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura un chambre, etc. etc.

Deux belles promenades, ombragées par des tentes, régnent sur toute la longueur du bassin, le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'abri. Il y aura une buvette pourvue de toutes sortes de rafraîchissements. Il est presqu'inutile de faire observer que l'endroit choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau sûr'être à l'abri de tous importunités.

La Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera son traversée dans la pointe du jour et ne les terminera qu'à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneur.

Billets, 15 cents—aller et retour 25 cents, 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains, sans dehors aucun. 10 m

A LOUER,

UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpens de face sur dix de profondeur. Le terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

—AUSSI—

UNE MAISON en briques à étage, située rue Du maine. No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à H. & A. SOULIE.
14 juin 46, Quai—et premier.

A LOUER—La propriété récemment occupée par M. Ogden, au face de la Place Annonciation et des rues Constance et de la Course. La maison est en bon état de réparation, et contient neuf belles appartements; il y a un grand jardin, une écurie, des cours, etc. etc. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de Cité. 26 juin

A LOUER—La maison No. 32, rue Téhoupitoulas, récemment occupée par Mr. Wilson. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er Novembre prochain. Possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à

MARTWELL, KIDDER & CARMAN,
24 juin 14 Poydras

MAGASIN A LOUER.—Le Magasin en bois qui a trois étages, rue Burbonne, No. 85, avec les aisances du fond. Il sera de donné possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à

J. ALBERT, St. Louis
24 mai—(1 mois)

MAGASIN D'ENTREPOT A LOUER.—Le Magasin d'entrepôt en briques, très vaste, à un étage, située entre les rues Bourgogne et Remparts, et les rues Chartres et Decatur, est à louer. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à

J. A. DUVERGER
28 mai—(1 mois) 31, Vieille Levée.

A LOUER, à l'amiable ou bien de gré à gré, une PETITE MAISON, située dans la rue Bourbon, entre Toulouse et St. Louis, composée de trois chambres, avec cabinet, galerie, cuisine, cuisine et jardin. Pour les conditions, s'adresser à

W. & R. MURPHY, 33, Vieux Bassin
26 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très spacieuses et bien situées, située rue de la Victoire, près de la rue Bon Pain.

Une autre à 2 étages, récemment bien située et bien bâtie, rue Matagny près la Levée.

Ces maisons seront louées à des prix modérés, pour non limites d'usage.

J. ALBERT, St. Louis

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue Marie, entre Ursulines et Esplanade, et possédant un jardin, donne immédiatement.

Une autre MAISON à deux étages, No. 100, rue St. Jean, entre Pâris et Ursulines, ayant deux belles pièces de 15 mètres à deux étages. On la loue à 50 piastres, et pourra être donnée immédiatement.

S'adresser à J. LAVILLEBRUNE, 1191 ou sur place. 28 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et bien situées, située rue de la Victoire, entre Bon Pain et Bagatelle, ayant un second corps de logis sur derrière, entre les cours et réservoirs. Eau de Water works.

Une maison à trois étages, rue Bourgogne, près la Levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de eau de Water works.

Ces maisons seront louées à bon prix, pour les conditions d'usage.

J. ALBERT,
22, rue St. Louis.

A LOUER—Une belle maison en briques à deux étages, encoignure de la place Bienville et Bourbon, avec une écurie à un lit attenant, et une cour. Le étage supérieur est de très bon goût, à adresser pour plus amples renseignements, à

D. D. BLOSSMAN & Co.
26 mai 88, Bienville

A LOUER—Deux Maisons—sur la Commune Marie, entre Bienville et Mesdames, composées chacune de quatre chambres, de 2 cabinets, galerie, etc. avec deux cuisines, puits, de 2 chambres, cuisine, etc. Le tout vient de la réparation de 3 jours mois.

Ayant que la moitié de maison, en face celle-ci-dessus, se trouve chacune de 2 chambres, cabinets, cuisines, etc. à louer pour 8 jours mois.

W. E. & R. MURPHY,
26 mai 124, Vieux Bassin.

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à étages, rue Chartres, Hommes et Eugenie.

Deux Maisons situées rue du Fleuve, et

Une Maison neuve St Louis près Chartres.

Une Maison située Dauphine, près St. Louis.

Une Maison située Rue Anna, près Camborne.

Une Maison située rue Camborne, près Ste. Anne.

Pour les conditions s'adresser à CORDEVIOLLE & LAFROIX, Place de Chartres, No. 132, entre les rues St. Louis et Conti.

A LOUER

Une maison à deux étages située à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Deux maisons neuves, en briques, toutes neuves, situées rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine, s'adresser à R. BRUGIER,
26 mai 9 rue St. Louis

A LOUER—pour le premier du mois prochain, la maison neuve en briques avec porte cochère et écurie, comme neuve également en briques située rue St. Pierre No. 77 entre Royale et Bourbon.

13 m R. BRUGIER, 9 rue St. Louis

A LOUER—une maison de deux étages, entre moins, située rue St. Claude, entre les rues Dumaine et Ste. Anne. S'adresser à

R. BRUGIER, rue St. Louis No. 9.

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques lieues des Bagnères à louer, bâtie sur un rocher de face sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 92, rue de la Douane.
28 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, sur un terrain, près de l'encoignure de celle St. Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et en faire bon usage. S'adresser au Salvesseur. 18 m E. & F. DAVIS, 100, Camp

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No. 63 rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à

FIELD & Co. 80, Vieille Levée
19 juin

A LOUER—Une maison en briques à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Bienville, et à la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez

JOHN FRERET,
4 juin—(1 mois) 90 rue Carondelet.

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE ORLEANS ET CARROLLTON.

A la demande générale, la Compagnie, le 22 du courant, changera l'heure des départs dans les villes. A partir du samedi 1er. juin, les départs seront faits ainsi qu'il suit:

De Carrollton, à 8 heures du matin, au lieu de 8 heures
De la Nouvelle-Orléans, à 9 heures du matin, au lieu de 8 h.
De Carrollton, à 2 heures, au lieu de 3 heures et demie.
De la Nouvelle-Orléans, à 3 heures trois quarts, au lieu de 3 heures et un quart.

Le char à cheval partira de Carrollton, à 6 heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.

Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard que à l'ordinaire.

JOHN HAMPSON,
30 mai Ingénieur en chef

TRESORERIE DE L'ETAT,

Nouvelle-Orléans le 18 Mai 1844.

A VIS aux collecteurs et aux détenteurs de billets à vapeur, bâtiments, bâteaux ou autres embarcations naviguant ordinairement sur les eaux de cet Etat, que les rôles de taxes pour l'année 1844 sont aux différens marchés, ou dans les rues, ou sur les places publiques, ou sur la levée, ou à bord de chaque bateau, bâtiment à vapeur, ou autre embarcation, ou chez les propriétaires de voitures particulières ou de place (dans la Paroisse d'Orléans).

Vous êtes prévenus que j'ai, ce jour, remis à J. D. Townsend, collecteur des taxes d'Etat sur les coiffeurs et marchands forains, les rôles et reçus ci-dessus mentionnés et paraphés par moi, qui doivent lui servir dans la perception des taxes imposées sur les individus mentionnés dans le présent avis.

Ceux qui ont payé la taxe de 1844, avant ou depuis le 1er février dernier, à M. Townsend ou à ses prédécesseurs, sur leur simple reçu sont requis de se faire délivrer par le dit Townsend ou ses députés, une licence ou reçu imprimé dûment numérotés et paraphés par moi.

Et ceux qui n'ont pas encore payé la taxe de 1844, sont prévenus, d'avoir à exiger lorsque les patentes le dit, que le dit Townsend ou ses députés leur délivrent une licence ou reçu imprimé dûment numérotés et paraphés par moi.

Et lui ne reconnaîtra comme preuve du paiement des taxes dont il est question, que la licence ou reçu imprimé dûment numérotés paraphé par moi, et seront refusés ceux qui ne seront pas conformes.

Les dits Townsend et ses députés ne sont pas autorisés à recevoir des à compter sur les licences ou reçus de taxes, ils ne sont tenus de collecter le montant intégral de chaque taxe ou reçu.

Les dit collecteurs n'ont pas droit au remise de 25 pour cent sur la taxe, à 10 sur les bateaux, bateaux etc. (excepté ceux employés exclusivement à la navigation) et sur ceux au sur celle de 5 pour cent sur les ventes sur la levée ou à bord des bateaux etc.

W. DEBUTS, Trésorier de l'Etat.

Les soussignés ayant l'intention de se retirer des affaires de commerce, et de devenir à la liquidation des affaires de commerce de la société de P. U. Boutinay, Jr. et Compagnie de la Raffinerie de Sucre à St. Jacques.

ROMAN & KERNION.

Nouvelle-Orléans, 31 juin 1844.

RAFFINERIE DE SUCRE A ST. JACQUES

Le soussigné ayant été nommé agent de cette raffinerie bien connue, offre aux marchands un assortiment complet de sucres en pains et clarifiés, à une réduction d'un quart de sous par livre sur les prix précédens.

Nouvelle-Orléans, 21 juin 1844.

21 juin 60 U. BOULIGNY, Jr. 26, Vieille Levée

EMMAGASINAGE—Les soussignés sont prêts à charger et à recevoir de la marchandise, à leur entrepôt, conditions de marchandises et produits de Vinaut, au plus bas prix, dans leur magasin à l'épreuve du feu, connus sous le nom de Magasins de l'Union, Eagle et de l'Ouest, situés à deux lieues de la levée.

Tabac emmagasiné conservé avec soin, à d'aussi bas prix que les autres établissements de ce genre.

W. EMERSON & Co. 18, Tchoupitoulas

HUILE de Lin—84 barils huile grande pure, à vendre par

HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
24 juin 14 Poydras.

Nouvelle-Orleans:

LUNDI MATIN, 8 JUILLET 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JAQUES TOUTANT.
2d " ZENON CAVELIER.
3e " GEORGE N. GUION.
4e " LAFAYETTE SAUNDERS.
5e " JAQUES DUPRE.
6e " EDWARD SPARROW

Suivant leur constante et louable habitude, les journaux locofocos cherchent à donner le change à l'opinion publique; ils crient de toutes leurs forces: "Violation des droits! illégalité!" en entremêlant ce double refrain du nom des whigs, afin de faire retourner sur ces derniers, si la chose est possible, la responsabilité des actes inconstitutionnels dont eux mêmes se sont rendus coupables. Cette fois ma heureusement pour la portion éclairée de la population, c'est à peine si elles réussiront aujrès d'un petit nombre d'hommes que l'esprit de parti aveugle ou dont il fait taire la conscience.

La conduite des juges whigs dans la dernière élection a été basée sur un profond sentiment de légalité, elle a été uniforme parce qu'elle découlait d'un principe et qu'elle n'allait point puiser ses motifs dans un intérêt de parti. En ainsi-dit de même des juges locofocos! On peut tant crainte répondre: non. On est dans l'arrivé en effet! Les uns, à la suite de refus fait par les juges whigs d'accepter les votans-Elliott, se sont empressés de fermer les polls ou de refuser tous les autres électeurs; c'est là ce qui est arrivé dans le premier et le second district de la première municipalité, ainsi que dans quelques parties de la seconde municipalité. Les autres cependant, au lieu de suivre cet exemple, au lieu de se montrer en experts avec leurs confrères, se sont fait pourquoi les deux votans Elliott, n'ont pas exigé leur admission, lorsque le juge whig qui est opposé, et ont laissé élection suivre son cours, c'est là ce qui s'est passé dans le troisième, le quatrième et le cinquième district de la première municipalité, ainsi que dans tous les districts de la troisième. Ainsi, d'un côté maintien absolu du droit des votans-Elliott, de l'autre, abandon complet de ce même droit. Pourquoi donc cette différence? D'où peut naître cette singulière anomalie? direz-vous sans doute. Le chef de l'origine n'est pas difficile à trouver; cette conduite si opposée rentrait dans un plan de tacique uniforme. Il s'agissait en effet, de priver les whigs de voter, et en même temps de conserver autant que possible aux locofocos leurs fauchées électorales.

"Nos galants y voyaient double profit, disait-on: Leur bon premièrement, et pour le mal d'autrui."

Et c'était assez bien calculé en effet. Dans les districts locofocos, on accrochait les votans-Elliott, on était sûr d'obtenir la majorité en acceptant les autres électeurs, et en les acceptant, dans les districts whigs, au contraire où l'influence des votans-Elliott n'aurait pas contre balancer notre majorité, on fermait les polls et tout était dit. On n'avait plus rien à en craindre. Aveugle que c'était là un expédient assez habile et qu'on se donnait bien peu pour obtenir une splendide majorité. Et cependant vy z-vous scrupuleux dont arrivés avec toute leur fraude, n'être pas déjà complétement. Ils comptaient sur la victoire, ils comptaient sur une splendide triomphe, et ils sont obligés aujourd'hui de se jouer de ce que leur échec ne les pas tout-à-fait anéantie. Triste consolation que nous n'avons point mise de leur disputer!

Le fait moral de la victoire des whigs, tout incomplète qu'elle est, leur a donc pour résultat pour la réparation de l'Etat, la transaction avec la politique qui consiste à ne pas tout perdre. Ceux qui ne peuvent pas obtenir les certificats, l'auront, ils seront forcés de les obtenir, ils ne peuvent manquer d'avoir de plusieurs résultats. Ils ont eu le bon esprit de demander cette réforme, non point au nom d'un parti, mais au nom de la population tout entière, et leur noble initiative a rencontré une véritable sympathie parmi tous les hommes qui savent encore respecter les lois. Les locofocos, pour contrebalancer l'effet de cet heureux appel des whigs, ont pris une route toute contraire, au mot fait de la résistance à cette réforme, une affaire de parti, mais en dépit du talent de leurs orateurs, ils n'auront pas réussi à restreindre la question dans ces étroites limites, et l'on peut espérer qu'elle obtiendra prochainement une solution conforme à la légalité et à la justice.

Nous avons reçu des retours de la Louisiane, de Concordia et de la plupart des districts locofocos du quatrième district congressionnel. On peut raisonnablement conclure de ces retours que les whigs ont une majorité de 1 à 2 voix. Parmi les whigs on a Prony, Bell, Pardee, Newport et Morgan; il est à la Legislature, le premier par 54 voix, le second par 10 de majorité.

Tuest Baton-Rouge—Valmont Hébert, whig, est élu à la Chambre, et M. McCaley, locofoco, à la Convention.

Ouest Féliciana—Howell et Marks, locofocos, élus à la Legislature. Le résultat pour la Convention n'est pas encore connu.

Concordia—Parham et Benjamin, whigs élus à la Chambre par un vote de 397 et 339 contre 256 et 297 donnés à Cuffer et Guter, locofocos. Le général Moreney, whig, est réélu sénateur par une majorité de 54—Sibbets, whig, est élu à la Convention pour le district sénatorial—Un whig et un locofoco sont envoyés à la Convention pour la paroisse. On ne sait pas encore les retours de Tens à qui augmentera la majorité whig.

Caddo—Porter, whig, est élu à la Convention—Ford, whig, a onze voix de majorité pour la Chambre (les retours de Sabine étant encore à venir) Brazeale, whig, est élu à la Convention comme candidat sénatorial.

Natchitoches—Taylor, locofoco, est élu à la Chambre à la majorité d'une voix.—Prudhomme, w., est élu à la Convention par 60 voix de majorité.

Rapides—Le ticket locofoco est élu—Jackson et Texada sont envoyés à la Chambre; Brent et Hynson à la Convention, Harmanson au Sénat—Le général Walker a la Convention comme candidat sénatorial.

Avoyelles—Couvillon et Prescott, locofocos, sont élus à la Convention et Griffin et Rabelais sont élus à la Chambre.

Sabine—On croit que le ticket locofoco est élu en plein.

CHRONIQUE LOCALE.

SUICIDE DE BOND.

On a trouvé le corps de Bond qui s'est fait rauter la cervelle après avoir tué la malheureuse Catherine O'Brien. Voici d'ailleurs comment le *Picayune* raconte les faits de ce drame.

Edward F. Bond a demeuré pendant quelque temps rue des Magnolia, où sa femme avait un rendez-vous de taillieur. Mme. O'Brien, la mère de Catherine, a occupé pendant quelque temps l'étage au dessus de Bond, et y avait même que Catherine avait été employée par Mme. Bond. On a remarqué que Bond qu'n'était pas en bonne intelligence avec sa femme et devenu fort assidu dans la maison du moment que Catherine O'Brien y a été employée.

Il paraît que Mr. O'Brien, nécessaire de ces assiduités dont elle devait l'objet, crut devoir, pour y mettre un terme, quitter la maison habiter par les époux Bond et alla se loger rue Girod. Catherine cessa en même temps de travailler pour Madame Bond.

Le jour de jeudi après avoir pris possession de leur nouveau logement, Madame Lennen, qu'elle n'a connu naissant pas, vit les trouver et dit qu'ayant de l'ouvrage à faire, elle venait l'offrir à Catherine dans elle avait entendu une voix basse et pénétrante:

"Si la mère n'est pas le plus grand malheur de M. de Prony, si elle seul est un obstacle au bonheur de son cœur, il faut que j'aie le courage de la tuer."

Madame Lennen a cru que Mr. de Prony lui parlait, et elle a cru que Mr. de Prony, qui est un homme de la haute société, ne pouvait pas parler de tuer sa mère.

Mais ces paroles ont été prononcées par un homme dans un état de trouble et d'agitation, et qu'une fois dans la rue elle a cru entendre Mr. de Prony dire à haute voix: "Il est vrai, il faut que je le tue."

Madame Lennen a cru que Mr. de Prony, qui était